



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la conclusion d'une prestation de services  
au Centre de séminaires et de congrès du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 03 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du Golf de Moliets-et-Maâ, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 16 octobre 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Titulaire :** SAS SOCOTEC CONSTRUCTION - 3 impasse Henry Le Châtelier à MERIGNAC (33700)
  - **Objet du marché :** réalisation d'une mise à jour du rapport du diagnostic suite aux travaux de mise aux normes réalisés au Centre de séminaires et de congrès du golf de Moliets-et-Maâ
  - **Montant :** 450,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le

**29 OCT. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON